

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille dix-huit, le cinq du mois de juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

N°68

Date de Publication
- 9 JUL. 2018
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
- 9 JUL. 2018
Date de la convocation
27 juin 2018

Présents :

Mmes BERTRAND, BREZZO, FAURE-BRAC, FOURETS, GOBET, HATEMIAN, HAVLIK, MATEO, MAZEROLLE, SIMONIAN.

MM. CHAIX, DENONFOUX, DE CANEVA, JULLIEN-FIORI, LIAUTAUD, LION, MACHERAS DE MONTILLET, MORTELETTE, RIVIERE, SIEPEN.

Pouvoirs :

Mme DESBIEF à M. CHAIX
Mme LABI à Mme MATEO
Mme SAINT CLAIR à Madame le Maire
Mme SOULAYROL à Mme HATEMIAN
M. GENEST à M. RIVIERE
M. PIANEZZE à Mme SIMONIAN

Absents :

Mme GAWLIK
M. REYMOND

Madame Chloé GOBET a été élue secrétaire.

Objet : Approbation de la convention à conclure avec Mme Carine CREPIN, psychologue, dans le cadre du Lieu-Accueil-Enfants-Parents (L.A.E.P.).

A la demande de Madame le Maire, madame MATEO expose à ses collègues que le L.A.E.P est un lieu convivial qui accueille, de manière libre et sans inscription, de jeunes enfants âgés de moins de 6 ans accompagnés d'un adulte référent.

Cet établissement est un espace d'épanouissement et de socialisation des enfants. Il favorise les échanges entre adultes et conforte la relation entre les enfants et leurs parents.

Afin de répondre à la législation en termes de personnel et conformément aux exigences de la circulaire émise par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (LC 2015-011), il convient d'établir une convention de vacation avec Mme Carine Crépin, Psychologue.

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- d'approuver la convention, ci-jointe, à conclure avec Mme Carine CREPIN,
- d'autoriser Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 5 juillet 2018.